

2^{ème} OPEN INTERNATIONAL D'ÉCHECS CÔTE BASQUE BAYONNE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU TOURNOI

ARTICLE 1 GÉNÉRALITÉS

CÔTE BASQUE ÉCHECS et AROKI

organisent le

2^{ème} Open International d'Échecs de la Côte Basque Bayonne

28 avril - 1^{er} mai 2018

Palais des Sports de la Lauga - 1 avenue Paul Pras - 64100 Bayonne

ARTICLE 2 RÈGLEMENTS APPLIQUÉS

- Les règles du jeu sont celles de la FFE et de la FIDE, adoptées au 88^{ème} congrès FIDE à Goynuk, Antalya, Turkey, applicables depuis le 1^{er} janvier 2018,
- Le tournoi est ouvert aux licenciés A FFE et aux joueurs étrangers classés FIDE,
- Les appariements se font au Système Suisse C04, version approuvée par le 83^{ème} congrès de la FIDE à Baku 2016. Le S.A.D pourra être utilisé.
Les appariements officiels sont affichés sur le lieu du tournoi au plus tard 30 minutes avant le début de chaque ronde,
- Avant 20 coups joués, un match nul par accord mutuel doit être validé par un arbitre sous peine de double forfait. Les nulles par consentement mutuel sont autorisées uniquement après 20 coups joués,
- Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait vérifier leur licence à l'heure prévue pour la clôture des inscriptions et régler les droits d'inscriptions: tout joueur se présentant après 10h30 sera apparié pour la ronde 2 avec 0 (zéro) point.

ARTICLE 3 HORAIRES

- Pointage:	Samedi	28 avril	09h 30 - 10h 30
- Ronde 1:	Samedi	28 avril	11h 00
- Ronde 2:	Samedi	28 avril	16h 00
- Ronde 3:	Dimanche	29 avril	09h 30
- Ronde 4:	Dimanche	29 avril	15h 00
- Ronde 5:	Lundi	30 avril	09h 30
- Ronde 6:	Lundi	30 avril	15h 00
- Ronde 7:	Mardi	1 ^{er} mai	09h 30
- Remise des prix:	Mardi	1 ^{er} mai	15h 00

ARTICLE 4 CADENCE

La cadence est de 90 minutes + 30 secondes par coup.

Tout joueur qui arrive devant l'échiquier plus d'une demi-heure après l'annonce du début de la ronde par l'arbitre perd la partie par forfait.

Un joueur absent, sans en avoir notifié l'arbitre, sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Un forfait non justifié fera l'objet d'une enquête administrative. Tout abandon ou forfait non justifié sera signalé à la direction nationale de l'arbitrage de la F.F.E pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Immédiatement après l'issue de la partie, le vainqueur (le joueur ayant les blancs en cas de nulle) saisit le résultat à la table d'enregistrement et vérifie qu'il est correctement enregistré. Pour être prise en compte, une erreur à la ronde r doit être signalée à l'arbitre, au plus tard avant la publication des appariements de la ronde r + 2. Passé ce délai, la correction du résultat sera prise en compte seulement après la fin du tournoi, pour le classement individuel ELO du joueur (D8- C.04.2 LA).

ARTICLE 5 DROITS D'INSCRIPTIONS

Adulte: 45 €

Jeune : 22 €

Les GMI, les MI, les membres de l'équipe de France Jeunes et les GMI ICCF (par correspondance) membres de la FFE sont exonérés des droits d'inscription, sous réserve qu'ils aient prévenu l'organisateur au moins 48 heures avant le début du tournoi.

ARTICLE 6 CLASSEMENT ET DÉPARTAGES

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties.

Système Suisse: Victoire à **1 point**, partie nulle à **½ point** et perte à **0 point**

Le départage des *ex-æquo* sera réalisé en appliquant successivement dans l'ordre les systèmes suivants:

- 1 – Buchholz tronqué
- 2 – Cumulatif
- 3 – Performance

ARTICLE 7 PRIX

La liste des prix sera affichée dans la salle du tournoi avant le début de la 4^{ème} ronde.

Les prix sont non cumulables et attribués au système Hort pour le général. Les prix ne seront remis qu'aux participants présents, sauf dérogation à demander à l'organisateur la veille de la remise des prix au plus tard. Tout prix non distribué reste la propriété de l'organisateur.

ARTICLE 8 ARBITRAGE

L'arbitre principal est Pierre LAPEYRE, Arbitre Fédéral 1, agréé FIDE, Arbitre International.

Pour signaler un forfait, contacter l'arbitre principal par SMS au **06 84 11 02 32** en indiquant nom, prénom et la raison du forfait.

ARTICLE 9 DIVERS

- Un joueur au trait peut quitter la zone de jeu en cours de partie uniquement avec la permission de l'arbitre.
- Les analyses sont interdites dans la zone de jeu, une salle d'analyse est mise à la disposition.
- Les joueurs mineurs qui ont fini leur partie ne sont plus sous la responsabilité de l'organisateur.
- Il est strictement interdit de fumer, vapoter, manger ou d'apporter des boissons alcoolisées dans la zone de jeu.
- L'entrée est libre pour les spectateurs, cependant l'arbitre peut limiter l'accès à la zone de jeu pour assurer le confort des joueurs.
- La prise de photos est soumise à l'autorisation de l'arbitre.
- En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent l'organisation à publier dans le cadre de ses activités de communication, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les mineurs inscrits. Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs.
- Conformément aux décisions du Comité Directeur de la F.F.E des 21 et 22 juin 2014, avertissement oral aux joueurs détenteurs d'un téléphone mobile et/ou d'un autre moyen électronique de communication dans la zone de jeu. Ils sont interdits mais tolérés dans un sac. Tout son émis entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif. Un joueur devant assurer une astreinte téléphonique dans le cadre de son activité professionnelle peut laisser son téléphone à l'arbitre.
- Dans le cas où un contrôle antidopage serait effectué par une délégation diligentée par le Ministère des Sports, chaque sportif ou sportive désigné(e) par le sort ne pourra se soustraire aux tests qui seront effectués par un médecin assermenté.
- La liste du jury d'appel sera affichée dans la salle. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, un joueur peut saisir le jury d'appel par écrit. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis à la fin de la partie rédiger une demande écrite d'appel.

ARTICLE 10 ENGAGEMENT

En s'inscrivant, tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement ainsi que la « **Charte du Joueur d'Echecs** »

L'organisateur,
Patrice ETCHEGARAY

L'arbitre,
Pierre LAPEYRE

